



Déclaration préalable au CSA-D du 30 mars 2026.

Ce CSA-D se tient après des élections municipales qui ont montré la gravité de la crise démocratique que connaît notre pays et le danger présenté, pour les libertés publiques, l'Etat de droit, les services publics et la laïcité, par l'extrême droite et les projets d'union des droites avec elle.

Et il se tient la veille d'une grève nationale de l'enseignement public contre les 4000 suppressions de postes que connaît celui-ci, conséquence centrale des choix budgétaires et politiques qui conduisent à cette situation, et alors que les mobilisations montent, dans les écoles et établissements de l'Allier, à l'encontre des mesures de carte scolaire et de baisse des Dotations Horaires Générales.

Dans ce cadre, nous sommes conduits à nous inquiéter fortement de l'évolution des pratiques académiques dans l'Allier.

Concernant la carte scolaire dont il va être question dans ce CSA-D, Md. la Dasen, à la délégation reçue jeudi 26 au matin, a expliqué ne pas avoir voulu réunir de Groupe de Travail cette année en représailles au fait que des syndicats avaient, l'année précédente, « divulgué les informations ». Cette justification rétrospective n'est pas sérieuse : les documents envoyés lundi 23, au lendemain des élections municipales, aurait pu et dû être ceux de Groupes de travail qu'il était parfaitement possible de réunir en décembre ou début janvier, et l'an dernier, nous avons été conduits à diffuser les projets avant la tenue du CSA-D en raison des rumeurs contradictoires aux documents fournis émanant de la DSDEN elle-même.

La rétention des informations quatre jours au-delà de la période dite de réserve, elle-même très contestable du point de vue de la démocratie locale, constituait-elle, elle aussi, une punition ?

Et la convocation d'un éventuel CSA-D de replis *après* le CDEN, contraire au rôle de ces deux instances, constitue-t-elle aussi une mesquinerie destinée à nous montrer notre déloyauté ?

Et la convocation du CDEN de repli au cœur des vacances de printemps est-elle une autre manifestation d'agacement envers nos mauvaises manières ?

Ce n'est pas admissible. On parle ici du service public et de la République.

Concernant la proposition de carte scolaire elle-même telle qu'elle se présente au début de ce CSA-D, nous ne pouvons que nous inquiéter – comme l'an dernier - du choix

politique de proposer d'emblée un nombre de fermetures supérieur, de 8,5 postes, au total des retraits de postes et des créations envisagées.

Dans le même temps se produit ce qu'il est convenu d'appeler l'affaire de Commeny : une énorme bourde est commise, consistant à invoquer la neutralité et même la laïcité à l'encontre de la participation jusque là traditionnelle des enfants des écoles au spectacle annuel de l'Harmonie commentryenne issue de la fanfare de la Forge aujourd'hui confrontée à la menace de sa fermeture avec 190 licenciements, et au lieu de revenir purement et simplement sur ce qui n'avait pas lieu d'être, vous vous enfermez, opérez de vrais-faux rétropédalages, pendant que le buzz inévitable, d'ampleur nationale, se produit.

Puis, quand, en tant que syndicats responsables, nous avons choisi de considérer et de dire que l'incident était clos, deux écoles participant tout de même à la préparation du spectacle, voilà que l'on apprend que la direction du collège a été enjointe d'interdire à la chorale de l'établissement de participer au spectacle, pour cause de soi-disant neutralité !

Est-ce la vexation de l'épisode précédent qui vous a conduit à remettre ainsi une pièce dans la machine ?

Mais la seule atteinte à la neutralité dans cette affaire, qui plus est en période d'élections municipales, consiste dans cette ahurissante prise de position de responsables de l'Education nationale.

Le résultat a été la magnifique réussite populaire d'un spectacle émouvant et de qualité, et la venue de Bernard Lavilliers lui-même venu pour rendre hommage aux enfants, aux ouvriers, à la population !

Plusieurs d'entre nous étaient présents à cette soirée, dans la salle ou dans la chorale. La place des responsables du service public républicain et laïque, au service de l'intérêt général et de la concorde sociale, était là.

En préalable à ce CSA-D qui, vu l'absence antérieure de Groupe de travail, est, à une date regrettamment tardive, le premier épisode de la séquence officielle de réunions d'instances autour notamment de la carte scolaire, nous tenions à exprimer le souhait, Md la Dasen, que ce soient bien les principes républicains et laïques qui déterminent les modalités de discussion et de fonctionnement des instances.